



**Mémoire de la Ville de Montréal présenté  
au Comité permanent de l'environnement  
et du développement durable de la Chambre des communes**

**CONSULTATION SUR LA CROISSANCE PROPRE ET LES CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES AU CANADA : LE LEADERSHIP INTERNATIONAL**

**Le 2 novembre 2018**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. L'ENGAGEMENT MONTRÉALAIS.....</b>	<b>5</b>
2.1. À l'échelle locale .....	5
2.2. À l'échelle canadienne .....	6
2.3. À l'échelle internationale.....	6
<b>3. CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>7</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>



## INTRODUCTION : LES OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a entrepris une étude intitulée « La croissance propre et les changements climatiques au Canada : Le leadership international ». Le sujet de cette étude prend sa source dans la section « Leadership international » du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, lequel inclut trois sous-thèmes :

- Les engagements internationaux du Canada en matière de financement des mesures de lutte contre les changements climatiques ;
- Les résultats des mesures d'atténuation de transfert international ;
- Les échanges et les politiques sur le climat.

### 1. CONTEXTE

Les villes exercent un leadership croissant en matière climatique. Depuis la **21<sup>e</sup> Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21)**, leur engagement et leur mobilisation ne font que croître. Le travail dynamique des réseaux de villes internationaux comme le réseau du C40 et ICLEI en sont des exemples probants.

La Ville de Montréal contribue activement à cette dynamique, et ce, tant par son engagement local à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), en développant des stratégies d'adaptation, que par son engagement sur la scène internationale.

### 2. L'ENGAGEMENT MONTRÉALAIS

#### 2.1. À l'échelle locale

La Ville de Montréal a mis en place une série d'actions concrètes en faveur du climat.

Consciente que les changements climatiques contribuent à modifier la manière dont sont les villes administrées, Montréal a mis en place son **Plan d'adaptation aux changements climatiques de l'agglomération de Montréal 2015-2020**, qui soulève notamment l'importance de faire face aux nouvelles conditions climatiques en suivant une démarche d'adaptation.

Mentionnons aussi le **Plan Montréal durable 2016-2020** dans lequel la Ville réitère son engagement du Sommet des élus locaux de l'hôtel de ville de Paris de réduire de 80 % les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire d'ici 2050.

Mentionnons, enfin, que par sa **Stratégie de résilience**, Montréal propose une vision collaborative et transversale de la résilience urbaine afin de soutenir une communauté montréalaise alerte, proactive et inclusive face aux défis environnementaux comme l'adaptation aux conditions climatiques<sup>1</sup>.

---

1. Pour plus de détails sur les initiatives de Montréal en matière de changements climatiques, nous vous invitons à consulter la section « **Changements climatiques** » du site Web de la Ville de Montréal.

## 2.2. À l'échelle canadienne

La Ville de Montréal agit sur plusieurs mesures complémentaires identifiées dans le **Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques**, notamment dans le secteur des transports et de l'environnement bâti. Le principal défi pour Montréal réside principalement dans le secteur du transport. Pour plus de détails, nous vous invitons à consulter les **commentaires de la ville de Montréal relatifs à la consultation sur l'approche du Canada à l'égard des changements climatiques** produits en septembre 2016, lesquels demeurent pertinents.

**La Ville de Montréal souhaite rappeler l'importance pour le gouvernement de maintenir et d'accroître un réflexe urbain en matière de climat ainsi que l'accessibilité aux programmes tout en soutenant financièrement les municipalités dans la lutte aux changements climatiques par des programmes adaptés. Le gouvernement fédéral doit être un acteur à part entière dans le financement des projets qui sont portés par les municipalités.**

## 2.3. À l'échelle internationale

La Ville de Montréal contribue activement à la mobilisation des villes sur la scène internationale en matière climatique.

Lors de la COP21, elle s'est engagée en signant la **Déclaration de l'hôtel de ville de Paris** à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Cet engagement s'est accentué par son adhésion à titre de membre de C40, dans le cadre duquel elle a notamment adhéré au programme Reinventing Cities, à la Charte de Chicago et au Women4Climate. À cela s'ajoute la tenue de deux grands événements à Montréal, soit le congrès Metropolis (juin 2017) et le Congrès ICLEI (juin 2018) qui ont tous deux été l'occasion pour les villes de renouveler leur engagement en matière climatique. À ce titre, la Ville a signé la **Déclaration d'Edmonton** lors du congrès mondial ICLEI.

Montréal et d'autres villes se sont également adressées aux leaders du G7 et du G20 pour affirmer l'engagement des villes en matière climatique, offrir leur collaboration aux instances nationales et internationales et encourager les pays à prendre des mesures ambitieuses pour réaliser les objectifs de l'Accord de Paris.

Plus récemment, dans le cadre du Sommet mondial en action climatique de San Francisco (septembre 2018), les participants étaient invités à signer le One Planet Charter et à choisir de s'engager à l'égard de l'une des neuf initiatives. Au total, la Ville de Montréal a réaffirmé sa détermination à poursuivre son engagement relatif à quatre volets précis de cette charte :

**Réduction des émissions de GES** : Poursuivant l'objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de Paris et de faire de Montréal une ville carboneutre et résiliente d'ici 2050, l'administration montréalaise s'est notamment engagée à élaborer un cadre pour atteindre la neutralité en matière de gaz à effets de serre d'ici 2050 au plus tard et à établir une cible intérimaire pour 2030. Elle entend d'ailleurs convier en 2019 l'ensemble des parties prenantes de la collectivité (incluant citoyens, institutions, gouvernements et organisations communautaires et de recherche) à l'élaboration d'un nouveau Plan de réduction de GES.

**Empreinte carbone** : L'administration montréalaise s'est également engagée à adopter des règlements ou des politiques qui permettront l'exploitation de nouveaux bâtiments

carboneutres d'ici 2030, et ces mesures s'étendront à l'ensemble des bâtiments d'ici 2050.

**Zéro déchet :** Par la signature de la One Planet Charter, Montréal promet de se rapprocher de l'objectif « zéro déchet » sur son territoire en s'attaquant à la production de déchets solides municipaux (réduction de 15 % d'ici 2030), en diminuant les quantités de déchets solides municipaux enfouis et incinérés (diminution minimale de 50 % d'ici 2030) et en portant à au moins 70 % le taux de valorisation de ses matières résiduelles d'ici 2030.

**Action climatique équitable :** La Ville entend mettre de l'avant des pratiques urbaines innovantes qui favorisent l'émergence de quartiers durables, verts et connectés. Tout cela, en modifiant rapidement les modes de vie et de consommation par l'adoption de politiques climatiques ambitieuses qui n'aggravent pas la situation des plus démunis et ne compromettent pas la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

**La Ville de Montréal souhaite réitérer sa détermination à agir et elle appelle à une collaboration accrue entre tous les ordres de gouvernements pour créer un effet de levier et un impact croissant en faveur du climat.**

### 3. CONSIDÉRATIONS ET RECOMMANDATIONS

La Ville de Montréal souhaite porter à l'attention des membres du comité les considérations suivantes, relativement aux thèmes 1 et 3 de la consultation.

- **Respect des engagements internationaux du Canada en matière de financement climatique**

Nous saluons l'engagement du gouvernement fédéral à appuyer les pays les plus pauvres et les plus vulnérables en matière d'atténuation des effets négatifs des changements climatiques et des mesures d'adaptation d'ici 2020.

De manière plus générale, la Ville encourage le développement et le recours à des mécanismes de financement climatique durables et innovants, tant sur le plan local que national et international.

L'engagement international de la ville de Montréal, notamment par l'entremise des réseaux C40 et ICLEI, permet d'agir en solidarité avec les villes des pays en voie de développement dans une perspective de dialogue et d'échanges des meilleures pratiques. La Ville de Montréal participe également à la réflexion sur l'émergence de mécanismes de financement durables.

La Ville de Montréal souhaite donc offrir sa plus entière collaboration, de même que son expertise en soutien aux engagements canadiens en matière de protection du climat. Les autorités fédérales sont encouragées à s'inspirer du travail et des recommandations des réseaux de villes sur le financement climatique et à soutenir la coopération entre villes à ce sujet.

A titre d'exemple d'initiative favorisant les collaborations, le C40 Finance Facility (CFF), vise à faciliter l'accès des villes à du financement pour la mise en œuvre de projets durables et à les aider à établir des partenariats pour assurer le financement de leurs initiatives. Le CFF organise des événements où il convie non seulement les villes, mais aussi les représentants des gouvernements, les institutions financières, les ONG, les secteurs privés et les agences d'aide au développement (USAID, GIZ). Il s'agit là d'un exemple de mécanisme municipal qui mérite l'attention des États.

- **Établissement d'échanges et de politiques**

La Ville de Montréal, à l'instar des villes en général, partage avec ses gouvernements les mêmes engagements en matière climatique. Cela milite en faveur d'une concertation et d'une mobilisation accrues localement, mais aussi à l'échelle internationale.

Déjà, la participation conjointe des villes à des événements comme les COP et les sommets sur le climat constitue des occasions d'échanges et de collaboration entre les divers ordres de gouvernement. La Ville de Montréal encourage une approche concertée des participations canadiennes à des événements internationaux sur le climat. Cela pourrait, par exemple, prendre la forme de délégations « climatiques », à l'image de celles qui sont parfois mises sur pied dans le domaine commercial.

La Ville de Montréal encourage également un partage accru d'informations et d'expertises pour que l'expérience et le savoir des réseaux de villes contribuent à la réflexion et à l'amélioration continue des approches. Nos progrès et succès locaux contribuent à l'ensemble des ordres gouvernementaux et, ultimement, à ceux à l'échelle de la planète.

## **CONCLUSION**

Les villes assument un leadership fort en matière de climat, dans l'exercice d'une diplomatie urbaine, par la contribution à la recherche, le renforcement de leurs capacités et leurs actions probantes, ce qui en fait des acteurs de premier plan.

La Ville de Montréal, quant à elle, s'inscrit dans cette mouvance et contribue à l'avancement des enjeux climatiques tant par ces actions locales que par ses actions internationales.

Toutefois, une action climatique réussie nécessite une action combinée forte et une action concertée entre tous les acteurs, en plus d'exiger le ferme soutien des divers ordres de gouvernement. C'est dans cet ordre d'idées que la Ville de Montréal réaffirme sa volonté de contribuer aux efforts du gouvernement fédéral et de poursuivre ses collaborations avec lui.